



Communiqué du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime
CRÉAL-76 contact : 76.creal@laposte.net

**Bernard CAZENEUVE à la cathédrale de Strasbourg
le 3 octobre 2015
La compassion et le concordat napoléonien pour horizon**

Le 3 octobre dernier, répondant à l'invitation du très catholique hebdomadaire « La Vie », pour clôturer les États généraux du Christianisme, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur par ailleurs chargé des cultes, a tenu un discours pour le moins équivoque.

Après avoir remercié l'hebdomadaire de cette invitation qui lui aura permis « de contribuer aux États généraux du Christianisme », ce qui au regard du respect de la Loi de séparation des Églises et de l'État est assez stupéfiant, le ministre de l'Intérieur a évoqué quelques faits historiques ayant marqué la longue vie de la cathédrale de Strasbourg dans laquelle il s'exprimait. Est venu ensuite le moment de donner un sens politique à sa présence en ces lieux.

- Appeler les chrétiens à participer à l'apaisement de la souffrance sociale en leur reconnaissant « *une juste place dans la société* » : « *Je crois que les chrétiens ont en effet un rôle essentiel à jouer, aux côtés des croyants d'autres confessions, dans le traitement des maux que connaît notre société anxieuse, éreintée par le chômage, inquiète des mutations du monde qui l'entoure, profondément en quête de sens. À mes yeux, les valeurs qu'ils défendent contribuent tout particulièrement à la cohésion sociale, car elles rejoignent celles du pacte républicain.* » Voilà qui ressemble fort à une reconnaissance du rôle social des religions ici sollicitées pour apporter une consolation aux victimes des régressions sociales auxquelles nous assistons. C'est une remise en cause du principe politique de laïcité résumé par la célèbre formule de Victor Hugo : « *L'Église chez elle, l'État chez lui.* »
- Invoquer la « *proximité spirituelle entre la République et l'Église* » appelée de ses vœux par Jean-Paul II lors de sa venue au Bourget en 1980. Proximité qui fut difficile à construire du fait que « *La République elle-même ne fit pas toujours preuve de tolérance à l'égard d'une Église perçue comme un redoutable adversaire, plutôt que comme une source d'inspiration dans la recherche du bien public.* » Après avoir ainsi battu sa coulpe, il ne restait plus à Bernard Cazeneuve que de convenir que « *notre devise nationale, « liberté, égalité, fraternité » rejoint bien à certains égards le message évangélique.* » et que « *la France est historiquement un pays de tradition chrétienne* ». Trouvant, avec beaucoup d'audace, la justification de cette révélation dans l'action d'Aristide Briand et Jean Jaurès qui par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État « *désiraient une loi d'apaisement* ». Le ministre oubliant l'attitude hostile du Vatican à l'égard de la République et l'engagement du catholicisme français dans le camp antidreyfusard qui avaient conduit en 1905 au vote de la loi de Séparation des Églises et de l'État.
- Montrer, dans cette cathédrale de Strasbourg, la situation exemplaire des relations interreligieuses sous l'égide d'un salutaire concordat ¹ porteur d'avenir : « *La Fraternité est ici un mot qui prend tout son sens et le modèle alsacien montre que la fraternité passe par le dialogue.* »

Bernard Cazeneuve, au nom du gouvernement, aura saisi l'occasion de cette invitation pour venir tracer les perspectives d'une orientation politique tournant le dos aux principes républicains : confier aux religions la mission de réenchanter le monde (ce que Sarkozy, au Latran, avait appelé « *l'espérance* »), reconnaître une filiation chrétienne de la République justifiant un regard bienveillant sur les bienfaits enfin révélés du concordat.

Le CRÉAL-76 condamne cette nouvelle tentative de dévoiement de la laïcité qui montre une fois de plus l'urgence de voir se rassembler ses défenseurs pour construire un front uni capable de faire échec aux constantes tentatives de réinstaller le religieux dans la gestion de la cité. Au prix d'approximations politiciennes et de falsifications historiques.

(1) Le concordat napoléonien de 1802 a pris fin en 1905 avec l'adoption de la Loi de séparation des Églises et de l'État qui assure la liberté de conscience, ne reconnaît ni ne salarie aucun culte, contrairement au concordat qui salariait les ministres des cultes catholique, juif et protestant. Ce concordat est toujours en vigueur dans les 3 départements d'Alsace-Moselle.